



LISTE DES CONTRATS DÉPASSANT 25, 000\$ POUR L'ANNÉE FISCALE 2022

Conformément à l'Article 961.4, alinéa 2, du Code municipal du Québec, une liste doit être publiée, à chaque année, de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2, 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25, 000\$. Ce qui suit est une liste des contrats depuis le 1 janvier 2022.

COCONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	TOTAL (Taxes Incluses)
Douglas Clarke	Contrat du déneigement et travaux routiers	117, 658.45\$
Les Entreprises Larebel Inc.	Parc Communautaire et travaux routiers	91, 650.59\$
Hydro-Québec	Fournisseur d'électricité	34, 838.37\$
Labo d'expertises de Rivière-du-Loup	Étude géotechnique – Chemin Wide	65, 062.63\$
Ministre des finances	Services policiers	28, 242.00\$
NSW Contrôle Inc.	Système de ventilation	27, 895.29
P & B Entreprises Ltée	Travaux routiers	30, 548.17\$